Syndicat **P**énitentiaire des **S**urveillant(e)s

affilié à la FGAF Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires

CP DE NANCY -MAXEVILLE

RETOUR SUR LES COMMISSIONS DE DISCIPLINE

Le bureau local SPS tient à ce que tous les agents aient un retour sur les commissions de discipline , suite à chaque commission programmée ou de mise en prévention, le bureau vous rédigera un bulletin d'information.

Pour rappel :

La durée du placement en cellule disciplinaire ne peut excéder vingt jours pour une faute du **premier degré**, quatorze jours pour une faute du **deuxième degré** et sept jours pour une faute du **troisième degré.**

Cette durée peut être portée à trente jours en cas de violences physiques, que la victime soit un membre du personnel de l'administration pénitentiaire, une personne en mission ou en visite dans l'établissement, ou une personne détenue.

Commission de discipline en date du 16 mars 2017 :

- 3 détenus de la maison d'arrêt prévenus concernés par la découverte d'un chargeur de téléphone portable dans leur cellule (faute retenue du 2 ème degré) : **RELAXE**
- 1 détenu devant être affecté à la maison d'arrêt prévenus ayant fait un refus d'intégrer sa cellule d'affectation (faute du 2 ème degré) : **8 jours de QD**
- 2 détenus de la maison d'arrêt condamnés concernés par la découverte de deux capuches, d'un téléphone, d'une carte SIM et d'un kit main libre (faute retenue du 1 er degré) : **14 jours de QD dont 4 avec sursis pour l'un – 7 jours de QD avec sursis pour l'autre**
- Bagarre entre deux détenus sur la cour PCC (faute du premier degré) : **5 et 7 jours de QD avec sursis.**

Le bureau local, le 16 mars 2017